



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## revendications

Question écrite n° 57089

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la campagne de communication relative à l'épidémie liée au virus H1N1. L'interprofession nationale porcine s'inquiète que la communication nécessaire sur cette épidémie utilise la dénomination « informations sur la grippe porcine » dans des affiches déposées dans toutes les gares et tous les aéroports. En pleine période estivale propice à la consommation de viande de porc, cette communication porte un grand préjudice à l'image de la filière. En effet, il s'agit d'une épidémie et non d'une épizootie. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour changer toutes ces affiches et veiller à ne plus utiliser cette dénomination.

### Texte de la réponse

La grippe A/H1N1, déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une maladie se caractérisant par une voie de contamination humaine, les risques de propagation ne venant donc pas des élevages de porcs. L'OMS a d'ailleurs rappelé dans un communiqué que les produits alimentaires à base de porc ne constituent pas de source d'infection. Il convient, par conséquent, de ne pas employer le terme de « grippe porcine », mais d'utiliser les termes « grippe A ». Particulièrement consciente des effets que cette appellation pourrait engendrer, la ministre de la santé et des sports a demandé à ce que le texte des affiches disposées dans les gares et les aéroports soit modifié. De nouvelles affiches actualisées ont donc été mises à leur disposition depuis plusieurs semaines ; il leur appartient désormais de mettre à jour leurs panneaux d'information.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Grand](#)

**Circonscription :** Hérault (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57089

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 août 2009, page 7785

**Réponse publiée le :** 29 septembre 2009, page 9298